

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1997-1998

---

10 MARS 1998

---

PROJET DE DECRET

PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD-CADRE DE COMMERCE  
ET DE COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE  
ET SES ETATS MEMBRES, D'UNE PART,  
ET LA REPUBLIQUE DE COREE, D'AUTRE PART,  
A L'ANNEXE ET AUX DECLARATIONS COMMUNES,  
FAITS A LUXEMBOURG LE 28 OCTOBRE 1996(1)

---

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION  
DES RELATIONS INTERNATIONALES  
PAR M. **KNOOPS**

---

---

(1) Voir Doc. 228 (1997-1998) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Relations internationales a examiné, au cours de ses réunions des 3 et 10 mars 1998, le projet de décret portant assentiment à l'accord-cadre de commerce et de coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, à l'annexe et aux déclarations communes, faits à Luxembourg le 28 octobre 1996 (1).

**I. EXPOSE DE M. ANCION,  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE, DU SPORT  
ET DES RELATIONS INTERNATIONALES**

Le Gouvernement propose à l'assentiment du Parlement de la Communauté française l'Accord-cadre de Commerce et de Coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres d'une part, et la République de Corée, d'autre part.

Cet Accord est mixte sur le plan du droit européen puisqu'il comporte des dispositions qui dépassent les seules compétences de l'Union. Il l'est également sur le plan du droit belge parce qu'il a trait à des matières relevant pour partie de la compétence de l'Etat fédéral et pour partie des compétences communautaires et régionales. S'agissant de la coopération portant sur des domaines qui touchent aux compétences de la Communauté française, cet accord vise des secteurs tels que l'Education et la Recherche, la Santé et la Culture.

Cet Accord-cadre de commerce et de coopération conclu avec la Corée du Sud traduit la volonté de l'Union européenne d'établir des relations privilégiées avec cet acteur très important, tant au point de vue politique qu'économique, du monde asiatique. Il s'inscrit dans la ligne du dialogue de l'Union européenne avec

(1) Ont participé aux travaux de la Commission:

M. Hotyat (Président), M. Burgeon, Mme Carton de Wiart, MM. Charlier, Draps, Etienne, Hofman, Marchant, Perdieu, Walry, Knoops (Rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la Commission:

M. Ancion, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales,

M. le professeur Fr. Dehousse,  
M. Lagasse, directeur général adjoint du CGRI,  
Mme Nagels, administratrice principale au CGRI,  
M. Wauters, secrétaire d'administration au CGRI,  
M. Schyns, attaché au cabinet de M. Ancion,  
M. De Walque, attaché au cabinet de M. Ancion,  
Mlle Parent, expert du groupe PS.

les pays de l'ANASE (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est).

Ce traité a été approuvé par le Gouvernement de la Communauté française après que celui-ci eût obtenu l'avis favorable de l'Inspection des Finances, l'accord du ministre du Budget et eût sollicité l'avis du Conseil d'Etat dont il a été tenu compte des observations.

Les traités n'ayant toutefois d'effet dans l'ordre juridique interne qu'après avoir obtenu l'approbation des assemblées parlementaires concernées, il conviendrait donc que le Parlement de la Communauté française lui donne, pour sa part, son plein et entier effet en votant le décret d'assentiment qui s'y rapporte et qui est proposé aujourd'hui à l'examen de votre Commission.

**II. DISCUSSION GENERALE**

M. Knoops et Mme Carton de Wiart sont intervenus dans la discussion générale.

M. Knoops a analysé la situation économique et politique actuelle de la Corée. Il estime, à la lumière de son analyse, que la crise coréenne actuelle peut être dépassée et que l'Union européenne a intérêt à contribuer au dénouement heureux de cette crise. Il souligne par ailleurs, la maturité politique de ce pays qui vient de voir se réaliser une alternance politique puisque c'est l'opposition traditionnelle qui vient d'accéder à la direction du pays.

Pour ces diverses raisons, qui tiennent à la fois à l'intérêt économique mais aussi à la solidarité avec un Etat démocratique, votre rapporteur se prononce évidemment en faveur de l'adoption de ce projet de décret.

Mme Carton de Wiart, a souhaité être informée des relations entre la Communauté française de Belgique et la Corée.

Le ministre a longuement rappelé que le Gouvernement de la Communauté a procédé à un recentrage des pays partenaires afin de limiter l'éparpillement des moyens et que pour l'Asie nous centrons notre aide sur la République du Vietnam.

La discussion générale étant close, la discussion de l'article et le vote auront lieu lors de la prochaine réunion.

**III. VOTES**

Mis aux voix, le projet de décret a été adopté à l'unanimité des 8 membres présents.

Confiance a été faite au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

*Le Rapporteur,*  
E. KNOOPS.

*Le Président,*  
R. HOTYAT.